

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ 3921

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la gestion, l'animation et le développement d'un pôle voiliers et bateaux de tradition multicoques, promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique, partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance concernant la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ».

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, animation et développement sur le périmètre 1 du Vieux Port d'un service : pôle voiliers et bateaux de tradition, multicoques, promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique ; partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2008 305 k€ d'investissements, concernant essentiellement les pannes (remplacements, extensions) ainsi que des travaux d'amélioration et de sécurisation. Selon le plan d'investissement contractuel, 74 k€ de travaux étaient prévus en 2008 ; toutefois, il apparaît que des investissements réalisés en 2008 auraient dû l'être en 2007.

De façon cumulée sur 2007 et 2008, les investissements réalisés par le délégataire s'élèvent à 455 k€, à rapprocher des 721 k€ prévus dans le plan contractuel au terme des deux premières années de contrat.

Le taux de réalisation est donc de 63% environ par rapport aux prévisions et le délégataire affiche donc un léger retard sur le programme d'investissement prévu, mais sans incidence majeure a priori sur le fonctionnement du service et sur la qualité de service aux usagers.

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 10 personnes travaillent pour la DSP, ce qui représente 8,1 équivalents temps-pleins. La SNM estime par ailleurs que les bénévoles (hors sociétaires) sont mobilisés pour un équivalent de 10,4 équivalents temps-pleins pour la DSP, soit plus de la moitié des effectifs réels présentés par le délégataire.

II/ Compte rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

En 2008 la politique tarifaire a fait l'objet d'un changement majeur avec le passage à une tarification au m² en lieu et place de la tarification par catégorie en fonction de la longueur et de la largeur des bateaux pour la location des postes à flot longue durée. Ce système a pour principal avantage d'être plus équitable par rapport au système précédent ; le tarif pratiqué est de 37 € HT/m²/an.

La tarification pour occupation de courte durée (passages) se fait par contre toujours selon les catégories.

En ce qui concerne la fréquentation, le nombre de nuitées d'escales est en forte augmentation (+ 65%) tandis que les occupations de longue durée sont stables (+0,6%).

2/ Economie de la délégation

Du fait des effets conjugués de l'augmentation de la fréquentation et de la modification de la structure tarifaire, le chiffre d'affaires affiche une progression sensible entre 2007 et 2008 (+11%) pour s'établir à 920 k€.

Les charges de la délégation sont elles en forte augmentation, de 29% globalement, due pour l'essentiel à un doublement des achats et charges externes, ainsi qu'à une progression des amortissements et provisions.

Globalement la situation financière de la DSP doit être surveillée car la forte augmentation des charges observée en 2009 fragilise son équilibre économique.

3/ Relations financières avec MPM

La SNM a versé en 2008 une redevance de 262 k€ à la collectivité délégante dont 238 k€ correspondant à la part forfaitaire, et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (3% du chiffre d'affaires reversés au délégant).

La redevance totale versée au délégant compte pour 26,5% du total des charges, et représente 27% du total des produits.

III/ Qualité du service

En réponse aux engagements contenus dans le contrat de délégation, le délégataire a organisé en 2008 un nombre important de manifestations, dont des régates, des partenariats socio-éducatifs, et d'autres animations culturelles et festives.

Si le registre des réclamations mise à disposition des usagers ne comporte aucune inscription, le délégataire relaye tout de même des plaintes écrites qui lui ont été adressées concernant le gardiennage jugé insuffisant et des emplacements et chenaux trop étroits (panne 6).

La SNM s'engage pour le respect de l'environnement en mettant en place notamment une pompe à eaux noires et grises, le tri sélectif, le matériel nécessaire aux premières mesures en cas de pollution par hydrocarbures en stock.

La SNM a communiqué à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les listes d'attente des postes à flots. Une liste est consacrée aux demandes de membres titulaires de la SNM, une liste est consacrée aux usagers du Yacht Motor club, une liste cible les usagers de la Crie et une liste générale est tenue. Cinquante personnes figurent sur l'ensemble de ces listes. Le délai minimum d'attente est de 9 ans, l'inscription la plus ancienne date de 2000.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

Certaines informations ne nous ont pas été envoyées les critères d'attribution des postes à flots, la liste des changements de bateaux, la situation du transfert de TVA (FCTVA), les budgets, l'emprunt, ou encore les éléments liés à l'organisation des régates.

Un rappel pourrait être fait sur les changements de méthode qui doivent être dûment motivé et accompagnés d'éléments permettant une comparaison claire entre exercices.

A l'aune des éléments que nous possédons, la situation financière de la DSP2 est plutôt inquiétante : les produits ont nettement augmenté en 2008 mais cette évolution est pour partie ponctuelle. A l'inverse, les charges se sont envolées. L'exercice 2008 aurait pu être l'occasion de revaloriser la trésorerie mais il se termine sur un déficit. Une réflexion sur une meilleure maîtrise des charges semble nécessaire dans ce cadre.

Donc, malgré une augmentation sensible des produits par rapport à 2007, due en partie au changement de structure tarifaire, la DSP affiche pour l'exercice 2008 un résultat net négatif du fait de l'augmentation des charges.

Les charges/produits relatifs aux régates ont été transférés du secteur DSP au CLUB, afin selon le délégataire de mieux identifier l'activité de gestion du plan d'eau mais aussi de tenir compte du fait que ces activités sont très dépendantes du bénévolat associatif. Ce retraitement de l'organisation des régates, faisant partie des activités DSP ("organisation d'un quota annuel de manifestations sportives" d'après le rappel présent dans le rapport du délégataire, et les régates font parties du projet de développement proposé par le délégataire dans le contrat), est à approfondir entre le délégant et le délégataire.

La situation financière de la DSP est donc à surveiller.

Enfin une attention particulière est également à porter au suivi du plan d'investissement contractuel.

La SNM a communiqué à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les listes d'attente des postes à flots. Une liste est consacrée aux demandes de membres titulaires de la SNM, une liste est consacrée aux usagers du Yacht Motor club, une liste cible les usagers de la panne de la Criée et une liste générale est tenue. Cinquante personnes figurent sur l'ensemble de ces listes. Le délai minimum d'attente est de 9 ans, l'inscription la plus ancienne date de 2000.

Au cours de l'année 2008, aucune attribution n'a été effectuée, 19 changements de propriétaires ont été enregistrés, et 34 changements de bateaux.